

Réf: Dossier 324773

Avis de constitution

SOCIETE « KORO FINANCE »

Siège ABIDJAN COCODY AMBASSADE, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Juin 2024, et enregistrés au CEPICI le 27 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KORO FINANCE »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire :
Conseil financier et stratégique, Apporteur d'
affaires financier et intermédiation en investissements,
Services de paiement, Formation et sensibilisation
financières, Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY AMBASSADE, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M N'DIA JIL-ALEXANDRE ANDRE N'GUESSAN
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06621 du 04/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40558/GTCA/RC/2024 du 04/07/2024

